

Ces notes sont réservées aux administrateurs en stage et ne doivent pas être communiquées ni utilisées à l'extérieur.

M. LE TOURNEAU

21 Novembre 1945

L'UNIVERSITE DE L'OLIVIER

La Mosquée de l'Olivier (Jama' az Zitouna) a été fondée au VIII^e siècle, en 732 ; elle est donc d'un siècle au moins plus âgée que sa soeur de l'Ouest : la Mosquée des Kaïrouanais à Fès. Bientôt la mosquée primitive devint université et s'entoura d'un cortège de Medersas, ou internats pour les étudiants étrangers à Tunis ; mais jamais ces Medersas n'ont eu le caractère artistique des célèbres medersas du Maroc, ce furent de simples logements d'étudiants sans fioriture.

Des bibliothèques furent aussi créées pour permettre aux étudiants d'avoir sous la main les instruments de travail indispensables ; ce furent, pour la plupart, des fondations pieuses, constituées en habous.

Après une période brillante qui dura jusqu'au XV^e siècle environ, l'Université de l'Olivier s'assoupit peu à peu, et peut-être ce sommeil serait-il devenu léthargique si elle n'avait subi le contre-coup du réveil de l'Orient Arabe.

En effet, ce n'est pas de l'établissement du Protectorat que date la renaissance de la Zitouna. Le premier texte qui inaugure une longue série de réformes date de 1842 ; on peut penser qu'il a été inspiré au Bey de Tunis par le mouvement de renaissance de l'Egypte, déclenché lui-même par l'expédition de Bonaparte.

Ce texte de 1842, que vous trouverez publié dans la Revue des Etudes Islamiques (année 1930, cahier IV) avec un certain nombre d'autres textes postérieurs, amorce seulement, et de façon bien superficielle, la réforme de la vieille Université. Il se borne en effet à fixer le nombre de professeurs, qui jusque là n'était pas bien déterminé : 15 professeurs malékites et 15 hanéfites. Ce partage égal ne correspond pas, il

faut le remarquer, à la véritable situation religieuse du pays, puisque 65 % au moins des Tunisiens pratiquent le rite malékite, mais il ne faut pas oublier que le Bey et les principaux personnages de l'Etat sont de rite hanéfite et ne pouvaient pas placer leur rite dans une situation inférieure. En outre, le Décret de 1842 institue un contrôle des professeurs, confié aux deux chefs des rites pratiqués en Tunisie, le Cheikh el Islam hanéfite et le Cheikh el Islam malékite, assistés des deux cadis. L'Université devra recevoir chaque jour la visite de l'un au moins de ces quatre personnages "pour stimuler les professeurs négligents et retrancher les honoraires de ceux qui se seront absentés sans excuse valable". Il s'agit donc d'une surveillance à la fois administrative et religieuse. Les quatre personnages que je viens d'indiquer et qui forment en somme, sans que l'on prononce le mot, le Conseil de Direction de l'Université, sont aussi chargés de proposer au Bey les nominations de professeurs et de contrôler le budget de l'Université, entièrement fourni par le Trésor Public ou Bit el Mal. D'après le texte même du décret, l'horaire des cours reste entièrement à la discrétion des professeurs. Cela nous permet de dire que la situation de la Zitouna en 1842 était à peu près identique à celle de la Qarawiyine vers 1914 ; je vous renvoie à ce sujet à l'exposé que je vous ai fait précédemment sur ce point. En somme le Décret de 1842 apporte un premier remède à une situation fort mauvaise, mais un remède superficiel seulement.

Les années passent et un Bey réformateur, Ahmed Sadoq, monte sur le trône, assisté d'un Ministre plein d'idées Kheir ed din. Ils cherchent à rénover la vieille université musulmane, en même temps qu'ils essaient d'introduire en Tunisie de nouvelles méthodes d'enseignement : les décrets de 1870 et de 1875 sont le fruit de leurs efforts. Le premier proclame le principe de la spécialisation des professeurs : "Il appartiendra dit-il aux cheikhs-inspecteurs de désigner à chaque classe de professeurs les sciences que chacun devra enseigner, en se basant pour ce choix sur la spécialité de chacun". Le contrôle de l'assiduité des professeurs est confié désormais non plus aux hauts personnages dont parlait le décret de 1842, mais à des bibliothécaires qui sont à la fois chargés des bibliothèques et de ce que nous pourrions appeler la surveillance générale. Enfin, à côté des personnages religieux auxquels le précédent décret donnait le contrôle de l'université, le décret de 1870 fait intervenir "l'un des hauts fonctionnaires de l'Etat" qui devra adresser au Souverain "un rapport mensuel, distinct de celui que les cheikhs-inspecteurs devront adresser de leur côté". En résumé le décret de 1870 institue un contrôle étatique à côté du contrôle religieux créé précédemment. Cette réforme a une très grande importance, car elle introduit un élément nouveau dans l'organisation musulmane traditionnelle.

Le décret de 1875 est une véritable charte de l'Université de l'Olivier ; pour la première fois, un texte officiel ne se contente plus de régler quelques détails plus ou moins importants, il essaie d'envisager le problème dans son ensemble. Il indique d'abord la liste des matières enseignées, plus complète comme vous allez le voir que celle de la Qarawiyine. On y trouve en effet la science de l'exégèse (Tafsir) à côté de celle des traditions musulmanes (hadith) et de celle de l'unité de Dieu (tawhid), puis l'étude de la psalmodie du Coran (tajwid) qui ne figure plus au programme de l'Université de Fès, celle du Droit et de ses sources, celle de la Mystique, celle de la fixation des heures de prières ; voilà pour les sciences proprement religieuses. A côté d'elles, l'étude de la langue et de la littérature Arabe a aussi sa place : le programme de la Zitouna comporte la grammaire, la rhétorique, la philologie et la littérature. On trouve encore inscrites au programme la géographie et l'histoire, la calligraphie, la prosodie, la logique et même quelques sciences exactes : l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie.

Le second article du décret énumère la liste des ouvrages d'enseignement ; je ne vous en infligerai pas l'énumération, je me bornerai à vous dire qu'à côté des ouvrages traditionnels que l'on trouve employés dans toute l'Afrique du Nord, comme la Alfiya, on trouve beaucoup d'ouvrages particuliers à la Tunisie et dûs à des auteurs tunisiens ou même orientaux.

Le décret s'occupe ensuite des professeurs et leur donne surtout des conseils pédagogiques, comme par exemple, de parler assez haut pour que les élèves entendent, de ne pas parler trop vite, pour qu'ils puissent suivre la leçon, de graduer les difficultés ; ces conseils peuvent paraître banals à des pédagogues modernes, ils n'en indiquent pas moins le souci du gouvernement beylical d'entrer dans les détails et d'aboutir à des résultats pratiques. Les programmes sont également définis et non plus abandonnés à un mélange de tradition et de fantaisie. L'enseignement comporte désormais trois cycles : un cycle primaire où les élèves apprennent les éléments de la grammaire et de la religion, un cycle secondaire où ils se perfectionnent dans les différentes sciences, enfin un cycle supérieur, à l'issue duquel est conféré le titre de "savant". Tous les élèves doivent être pourvus d'un livret scolaire où les différentes étapes de leur vie universitaire seront indiquées. La présentation de ce livret leur permettra d'échapper à la conscription militaire et à l'impôt personnel, privilèges traditionnellement réservés aux lettrés.

L'inspection de l'Université reste confiée, sur le plan religieux, aux deux cheikhs el Islam, mais ceux-ci sont

désormais guidés par un véritable code de l'inspection : ils doivent fournir des rapports mensuels et veiller à la tenue des livres de l'Université et à la bonne marche des examens. Le décret de 1875 se termine par un règlement de la bibliothèque que visiblement inspiré des règlements des bibliothèques européennes.

Ce décret de 1875 a été complété l'année suivante par un nouveau décret relatif à l'inspection de l'Université. Du point de vue administratif, elle est confiée au Directeur de l'Instruction du Ministère d'Etat assisté et remplacé en cas de besoin par deux professeurs de la Grande Mosquée. Il se voit confier le contrôle du personnel et l'on peut dire que pratiquement il se substitue au Conseil purement religieux institué par le Décret de 1842.

On voit la différence qui sépare la première réglementation, celle de 1842, de la seconde que nous venons d'étudier. On peut dire que celle-ci fait entrer l'Université de l'Olivier dans le système des établissements d'enseignement moderne. Certes, l'esprit des vieux professeurs n'est pas encore transformé, il faudra du temps pour qu'une tradition séculaire et vénérable se modifie ; mais les principes sont posés et le Gouvernement du Protectorat lorsqu'il s'installe en Tunisie, se trouve en présence d'un organisme déjà solide et en voie de modernisation.

Soucieux de ne pas porter atteinte aux choses de l'Islam et désireux par prudence de ne pas s'engager dans des réformes trop délicates, les premiers fonctionnaires français laissèrent la Zitouna comme elle était et se gardèrent bien d'y porter réforme. Il faut attendre jusqu'à 1912 pour trouver un nouveau texte sur l'organisation de l'Université Musulmane. Il est probable d'ailleurs que l'initiative de cette nouvelle réglementation ne vint pas du Gouvernement du Protectorat, mais qu'il céda aux désirs de réforme exprimés par les évolués tunisiens. On se souvient en effet que les premières manifestations du Nationalisme Tunisien datent précisément de cette époque. Le gouvernement se crut probablement obligé de toucher à une question qu'il avait jusque là laissée volontairement de côté.

Le décret de 1912 ne change rien aux programmes et peu de chose aux examens. Il institue seulement à la fin de l'enseignement secondaire, un examen nommé tatouia qui ouvre l'accès au cycle supérieur. Il institue en outre, un système de mentions évidemment inspiré des mentions des examens européens. Le corps professoral est désormais groupé en trois classes : la première, la plus élevée, comprend 31 professeurs, la seconde : 13, et la troisième englobe tous les diplômés du cycle supérieur de l'Université. Les règles pédagogiques sont précisées : les professeurs sont invités à faire subir aux élèves des interrogations

et à leur faire faire des exercices d'application. Les vacances sont réglementées : 2 mois pendant l'été et quelques jours, sept au plus, à l'occasion des principales fêtes musulmanes et du Ramadan. Des surveillants sont institués et deux professeurs sont adjoints aux inspecteurs désignés par le Premier Ministre et qui sont des personnages religieux. Désormais le cycle primaire comporte trois ans d'études, le cycle secondaire : quatre ans et le cycle supérieur : quatre ans aussi. On voit que ce texte ne fait en somme que poursuivre, en la précisant, l'action réformatrice instaurée en 1875.

Pendant que le Gouvernement procédait à ces réformes, encore bien modérées, les élèves, de leur côté, réfléchissaient à l'organisation de leur Université et présentaient un cahier de revendications qu'il est intéressant d'analyser. Je peux dès maintenant signaler, à propos de ce cahier, que les élèves de la Zitouna ne sont pas comme ceux de la Qarawiyine, divisés en deux groupes distincts, voire même hostiles l'un à l'autre, mais forment un bloc beaucoup plus cohérent. Peut-être a-t-il existé autrefois une rivalité entre étudiants de Tunis et étudiants des diverses provinces de la Régence, mais elle s'est atténuée au cours des âges et n'est plus un élément important à considérer.

Les étudiants de l'Université de l'Olivier demandent d'abord qu'une véritable direction soit instituée. Il faut remarquer en effet, que pas plus que les réformes qui l'ont précédée, celle de 1912 n'institue un véritable organisme directeur, comparable au rectorat de l'Université d'El Azhar. Le conseil de surveillance qui est chargé des affaires de la Zitouna, ne saurait être considéré comme un véritable organisme de Direction ; c'est plutôt un groupement consultatif ou encore un organe de contrôle. Les étudiants sentent la faiblesse de cette organisation et comprennent qu'elle rend difficile, sinon impossible, une modernisation de l'institution comparable à celle de l'Université du Caire. Ils demandent donc la constitution d'un organisme de direction composé d'un directeur, d'un inspecteur général, d'un surveillant général, de quatre surveillants et d'un secrétariat.

Ils se préoccupent ensuite du statut du corps enseignant, ils voudraient que les professeurs soient rétribués selon une échelle de traitement fixée par des textes législatifs, tout comme les autres fonctionnaires de l'Etat. Ces professeurs devraient être aussi admis à la Société de Prévoyance des fonctionnaires Tunisiens, ce qui leur assurerait une retraite. En contre-partie, ils seraient astreints à se plier à des règles précises et seraient justiciables, en cas de faute, d'un conseil de discipline qui jugerait d'un point de vue professionnel et non point politique. Les élèves demandent aussi la cons-

titution d'un conseil pédagogique qui ferait le bilan de chaque année et proposerait les moyens susceptibles d'améliorer l'enseignement.

S'agissant des élèves, le cahier de revendications demande l'établissement d'une limite d'âge pour l'entrée à l'Université. La limite d'âge proposée est d'ailleurs élastique, puisque l'âge minimum d'entrée serait de 13 ans et l'âge maximum de 50 ans. Un contrôle sanitaire devrait être exercé sur les nouveaux élèves, qui seraient en outre astreints à subir un examen d'entrée. Enfin, il conviendrait d'instituer un conseil de discipline pour éviter des mesures arbitraires en l'absence de toute réglementation précise.

Le cahier de revendications traite ensuite des études. Il demande l'inscription au programme de matières nouvelles, telles que l'histoire du Droit, l'histoire des religions, la sociologie, l'histoire générale, la philosophie de l'Histoire, l'histoire des Arabes et de la Tunisie, la géographie générale, la philosophie musulmane, la morale, l'histoire naturelle, la physique, les mathématiques, la chimie, l'hygiène et même l'étude des langues étrangères. L'exposé de ce programme montre comment les Zitouniens eux-mêmes, qui pourtant n'ont pas subi directement l'influence des idées occidentales, sont pénétrés de nos conceptions. Ils en ont connaissance soit par leurs camarades évolués du Collège Sadiki, soit par les livres, les revues et les journaux d'Orient et particulièrement d'Egypte. C'est l'époque où le prestige intellectuel de la France est considérable en Orient et n'est pas encore sapé par des considérations d'ordre politique. En somme, ce que désirent les Zitouniens, c'est ajouter à leur culture Arabe et Islamique, une culture générale, en langue Arabe peut-être, mais d'inspiration européenne. Ils demandent en outre que le cycle primaire de l'Université comporte quatre ans d'études qui seront consacrés à un enseignement purement arabe et islamique, que le cycle secondaire comporte trois années où commencera l'initiation aux sciences modernes, et que le cycle supérieur, qui sera celui de la spécialisation, s'étende sur quatre années. Ils insistent sur le choix des livres et la nécessité d'employer des méthodes pédagogiques modernes, et demandent que les examens de passage soient remplacés par des compositions trimestrielles et des interrogations orales à la fin de chaque cycle. Un diplôme sera délivré pour chaque cycle à ceux qui en seront dignes, le diplôme du cycle supérieur devant être assimilé au baccalauréat. Pour finir, ils suggèrent que de nouveaux centres régionaux soient créés en plus de ceux qui existent déjà à Tunis, à Sousse, à Kairouan, à Sfax et à Gafsa.

On voit combien ce programme est pénétré de nos conceptions et de nos méthodes. Quand ils songent à moderniser leur vieille Université, les Zitouniens prennent tout de suite comme

modèle l'organisation que nous avons apportée dans la Régence.

A peine la réforme de 1912 était-elle mise en train que survint la première guerre mondiale. Elle fut suivie d'une période de fermentation politique, pendant laquelle les évolués de culture française tinrent le devant de la scène ; la Zitouna resta à l'arrière plan et resta ce qu'elle était jusqu'en 1933. Cette année-là marque une nouvelle étape de l'évolution politique de la Tunisie ; depuis 1931, le nationalisme s'est réveillé, le néo-destour est en gestation et les nationalistes comprennent tout l'intérêt qu'ils ont, s'ils veulent toucher les masses, à agir sur le plan religieux. Aussi, la Zitouna revient-elle à l'ordre du jour.

Une nouvelle réforme est promulguée en 1933 ; dans l'ensemble, elle répond aux désirs exprimés en 1912 par le cahier de revendications des étudiants. Le décret du 30 Mars 1933 commence par créer un cheikh-directeur assisté de tout un organisme de direction : un conseil de perfectionnement, deux adjoints, des commis-secrétaires, des surveillants de bibliothèques et bibliothécaires-adjoints, enfin des gens de service. Le corps a donc désormais une tête proportionnée à son importance. Le cheikh-directeur est nommé par le Bey sur proposition du Premier Ministre. Le conseil de perfectionnement est composé du Ministre de la Plume, Président, du cheikh-directeur, Vice-Président, des deux cheikhs el Islam de Tunisie, des deux cadis de Tunis, de deux magistrats du Chara', l'un malékite, l'autre hanéfite, du Directeur des habous, de deux professeurs de première classe, l'un malékite, l'autre hanéfite, nommés par le Bey pour trois ans, enfin d'un fonctionnaire musulman de la Direction générale de l'Intérieur. On voit que dans ce conseil les forces religieuses, d'une part, avec les cadis, les magistrats du Chara' et les cheikhs el Islam, et les forces administratives d'autre part avec le Ministre de la Plume, le Directeur des Habous et un représentant de la Direction de l'Intérieur, sont savamment harmonisées. Entre les deux, le personnel universitaire a sa place avec le cheikh-directeur et les deux professeurs de première classe. On peut dire qu'avec ces divers organismes, l'administration de l'Université de l'Olivier est maintenant chose solide et sérieuse.

Les trois cycles d'enseignement qui existaient auparavant sont maintenus, mais il est décidé que dorénavant les élèves pourront accomplir le cycle primaire dans l'une des annexes de la Zitouna instituées en province. Le programme des matières enseignées ne comporte aucun changement dans les disciplines traditionnelles ; seules sont ajoutées quelques dis-

ciplines nouvelles conformément aux désirs exprimés par le cahier de revendications de 1912. L'énumération des nouvelles matières d'enseignement permettra cependant de constater que bien des revendications d'alors restent encore insatisfaites ; en effet, il s'agit seulement de leçons de choses, de cours de pédagogie et d'éléments d'hygiène. On voit donc que le programme un peu ambitieux de culture générale, qui avait été élaboré par les étudiants d'autrefois, est laissé délibérément de côté. Ces matières nouvelles et profanes sont enseignées en dehors de la Mosquée et par des professeurs spéciaux, originaires en général du Collège Sadiki. L'administration de la Zitouna tient ainsi à marquer la différence fondamentale qui existe entre le profane et le sacré.

Le statut des professeurs est l'objet d'une nouvelle réglementation. Désormais le corps enseignant de l'Université de l'Olivier comprend huit professeurs de la classe supérieure, vingt trois de première classe, vingt et un de seconde classe, et soixante maîtres auxiliaires, comme on pourrait dire en faisant appel à notre terminologie administrative, qui sont en réalité les professeurs du cycle primaire, surtout dans les annexes, et sont rétribués par des habous privés. Comme je vous l'ai dit précédemment, l'enseignement des matières profanes est confié à des personnes compétentes, c'est-à-dire, en l'espèce à des évolués formés aux deux cultures. Les professeurs de ces diverses catégories bénéficient de traitements dont l'échelle est fixée à l'intérieur de chaque classe. Ils sont astreints à des horaires réguliers et ont interdiction de se mêler de politique ou de journalisme, même, semble-t-il, en dehors de leur activité professionnelle ; il est probable que cette interdiction est l'un des rares points de cette législation qui aient été inspirés par le Gouvernement du Protectorat. Deux conseils de discipline sont créés à l'usage des professeurs, l'un qui a des attributions purement administratives et l'autre qui se cantonne dans le domaine religieux : il importe que dans l'enceinte de la Mosquée l'orthodoxie ne soit pas mise en péril et que tout manquement de ce genre soit immédiatement sanctionné. Enfin le principe du recrutement par concours est admis : nul ne peut passer d'une classe à une autre sans avoir satisfait aux examens imposés.

Les élèves ne peuvent avoir moins de douze ans, ils doivent savoir lire et écrire et pouvoir réciter par coeur le dernier quart du Coran. Une fois inscrits, ils reçoivent chacun un livret scolaire où sont notés les événements saillants de leur séjour à l'Université. Comme leurs maîtres, ils ont interdiction de faire du journalisme ou de la politique, mais ne sont passibles que des sanctions énumérées par le décret et prononcées par un conseil de discipline. Chaque trimestre, ils doivent subir des examens de passage et à la fin de chaque cycle, ils doivent affronter les épreuves des trois examens im-

portants : l'ahlia pour le cycle primaire, le tahcil pour le cycle secondaire et l'alimiya pour le cycle supérieur. Ces examens comportent deux sessions et les épreuves sont affectées de coefficients, comme dans les examens européens.

On voit donc que cette charte de 1933, qui a été peu modifiée depuis, introduit une réglementation vraiment européenne dans l'organisation de la Zitouna. Si les matières traditionnelles conservent la première place, elles ne sont plus tout à fait seules et, en tous cas, le cadre administratif et pédagogique est un cadre occidental; tout est prévu dans les moindres détails par ce décret qui ne comprend pas moins de deux cent cinquante deux articles. Cette minutie dans la législation me semble d'ailleurs une des caractéristiques de la Tunisie. L'esprit procédurier des Tunisiens exige que le plus grand nombre possible de cas particuliers soit prévu par la loi. On constate en outre que les revendications présentées par les élèves de 1912 reçoivent dans l'ensemble satisfaction, avec quelques vingt ans de retard.

Un dernier texte cependant est venu modifier le précédent, c'est un décret du 20 Avril 1944 qui fixe, une fois de plus, l'effectif du personnel de la Grande Mosquée, mais aussi (et c'est sa raison d'être) les émoluments de ce personnel. Dorénavant, le cheikh-directeur perçoit un traitement annuel de 210.000 Frs, augmenté de la majoration tunisienne de 33 % et des indemnités de charge de famille. On voit donc qu'il devient un haut fonctionnaire fort bien payé et qu'il n'a plus grand chose à envier à ses collègues de l'enseignement français. Le personnel administratif est composé en outre de cinq secrétaires, dix surveillants, deux bibliothécaires, trois bibliothécaires-adjoints, deux distributeurs de livres, un chaouch et dix gens de services.- La Grande Mosquée prend donc de l'importance et se rapproche, au moins par son effectif, des administrations universitaires françaises. Les professeurs de la classe supérieure sont toujours au nombre de huit, avec un traitement annuel de 168.000 Frs, augmenté des indemnités que j'ai indiquées pour le cheikh-directeur. Il y a en outre vingt-trois professeurs de première classe dont les traitements (indemnités non comprises) s'échelonnent de 120.000 à 153.000 Frs, vingt et un professeurs de deuxième classe, dont le traitement va de 96.000 à 135.000 Frs, soixante-quatre professeurs de troisième classe payés de 66.000 à 120.000 Frs. En outre, on compte dans les annexes de Sousse, Sfax, Kairouan, Gafsa et Tozeur, cinquante et un professeurs auxiliaires répartis en sept classes, dont le traitement de base va de 39.000 à 60.500 Frs. Depuis ce décret, trois nouvelles annexes ont été créées, la première à Bizerte avec cinq professeurs, la seconde à Gabès avec quatre professeurs, la troisième à Béja avec deux professeurs. Tel est le dernier état de l'organisation de la Grande Mosquée de Tunis.

M. le Cdt P. Dugrais

Il est temps maintenant de réfléchir sur cette col-
lection de textes, peut-être un peu indigeste. La première cons-
tatation qui s'impose, c'est que le Gouvernement du Protectorat
s'est montré très prudent dès qu'il s'agissait de modifications
à apporter au statut de la Grande Mosquée. Il avait trouvé, lors-
qu'il s'est établi, un organisme vigoureux et déjà en voie de
réorganisation, aussi n'a-t-il pas tenté d'y mettre le fer et le
feu et de le modeler suivant ses propres conceptions. Il s'est
borné à suivre le mouvement non sans réticence. Certains esti-
meront que cette pensée était exagérée et qu'il eût mieux valu
imprimer à cette vénérable institution une direction conforme à
nos intérêts et à nos idéaux, mais qu'il eût mieux valu
l'esprit et même à la lettre du traité de Protectorat qui pré-
voyait le respect des institutions existantes et particulière-
ment des institutions religieuses. Ce que l'on peut peut-être
déplorer, c'est que le Gouvernement du Protectorat n'ait pas ten-
té davantage, malgré toutes les difficultés que cela comportait,
de se rapprocher de la Grande Mosquée et d'agir sur ses étu-
diants, peut-être même sur ses professeurs. L'expérience de la
Khalidouniya, dont je dirai un mot tout à l'heure, s'est soldée
en somme par un échec et c'est dommage ; il y avait peut-être là
une intéressante possibilité d'action.

Ce que l'on peut dire, c'est que la pensée et les mé-
thodes françaises ont exercé sur la Grande Mosquée une influence
indirecte. Nous avons constaté en effet, chemin faisant, que
bien des détails de l'organisation universitaire française
avaient été introduits sans modification dans les programmes ou
dans la structure de l'Université Musulmane et que, au moins du
point de vue extérieur, la Grande Mosquée de Tunis présentait
maintenant une certaine similitude avec les universités d'Europe
ou les établissements d'enseignement secondaire français. On
constate ensuite que les professeurs de la Grande Mosquée ont
fini par obtenir, un peu tard peut-être, un traitement qui les
met à égalité au moins avec nos professeurs d'enseignement secon-
daire, et pour les plus élevés en grade, avec nos professeurs
d'enseignement supérieur. D'aucuns pensent que c'est donner une
trop grande importance à des savants formalistes et qu'ils n'ont
pas les mêmes conceptions que nous et n'obtiennent pas des ré-
sultats équivalents aux nôtres. Pour ma part, je ne pense pas
qu'il soit de bonne politique de tenir ceux qui sont reconnus
comme l'élite intellectuelle du pays (quelle que soit sa valeur
intrinsèque) dans une situation inférieure qui parfois confine
à la gêne. Il y a là une question de dignité de la fonction in-
tellectuelle que la France ne peut pas se permettre de perdre de
vue et je pense même qu'au point de vue politique, rien n'est
plus dangereux qu'un intellectuel aux abois. Il reste qu'il eût
mieux valu pour nous donner cette satisfaction au corps ensei-
gnant de la Mosquée de l'Olivier à l'époque où nous avions en-
core l'apparence de la force et où ce geste pouvait nous être
compté.

*fat
Khalidouniya
comme*

Les Tunisiens ont encore obtenu que les frais d'entretien de l'Université ne soient plus seulement assurés par les revenus des habous, mais par une subvention de l'Etat qui s'accroît chaque année; plus de huit millions en 1943. Ainsi la Grande Mosquée de Tunis n'apparaît plus seulement comme une fondation purement religieuse, c'est bien un organisme d'Etat, avec tout le prestige que cela confère et l'on peut dire que l'influence de la Mosquée s'en est trouvée augmentée.

D'ailleurs cette augmentation de prestige se manifeste beaucoup mieux encore dans le développement considérable de l'Université elle-même et de ses annexes. Depuis l'établissement du Protectorat, les huit annexes que j'ai énumérées plus haut, sont pour la plupart des établissements très fréquentés, puisque celle de Sfax compte plus de 500 élèves, celle de Sousse : 200 et celle de Kairouan : une bonne centaine. En tout, les cours de la Grande Mosquée et de ses dépendances réunissent plus de trois mille élèves en 1945, en légère augmentation sur le chiffre de 1944 qui était de deux mille neuf cents, soit mille six cents élèves du cycle primaire, huit cents du cycle secondaire et cinq cents du cycle supérieur. Ces élèves sont studieux; en 1944, 456 d'entre eux ont passé avec succès les examens des trois cycles, dont 17 pour la seule annexe de Sfax.

La plupart d'entre eux sont des Tunisiens; on en compte cinq cents qui appartiennent à des familles de Tunis même; les autres viennent de toutes les régions de la Régence, mais particulièrement du Sahel. On trouve aussi à la Zitouna un certain nombre d'étrangers : des Tripolitains et surtout des Algériens originaires soit du Département de Constantine, soit de la région saharienne (el Oued, Mzab), soit enfin d'Alger.

Les étudiants qui viennent de la province ou de l'étranger, trouvent souvent à se loger dans les médersas, sortes d'internats fondés par les habous. Il y en avait 910 en 1944 dans les médersas-habous et 600 dans les médersas privées. Ces établissements sont pour la plupart situés tout autour de la Grande Mosquée et ressemblent, quant à leur organisation, aux médersas du Maroc, mais n'ont pas le même caractère artistique, tant s'en faut. Le logement assuré, il faut pourvoir à la nourriture quotidienne des étudiants, c'est le rôle d'une association de secours qui outre des dons privés, recevait en 1944 une subvention gouvernementale de 200.000 francs par an. Ces médersas ont été jusqu'en 1933 sous le contrôle théorique de la Direction de l'Instruction Publique, on ne voit pas très bien pourquoi, et sont passées depuis sous le contrôle de l'administration de la Grande Mosquée, ce qui est plus rationnel.

On ne s'occupe pas seulement de nourrir le corps des

M. le Cdt P. Dugrais

étudiants, on cherche aussi à alimenter leur vie intellectuelle. C'est pour cela qu'a été créée en 1896, une association placée sous le vocable du grand historien Ibn Khaldoun, dont le but est d'élargir la culture générale des Zitouniens; des cours de Français, de sciences profanes et de culture générale y sont professés. Une subvention de la Direction de l'Instruction Publique assure le fonctionnement de cette institution, mais son éclat est du domaine du passé. Depuis la guerre de 1914, elle n'a cessé de décroître et son rôle est maintenant bien secondaire. Je ne sais si elle a jamais réussi à agir sur les Zitouniens et à leur donner le goût de la culture occidentale; ce qu'ils connaissent de l'Occident, ils l'apprennent plutôt au contact de leurs camarades du collège Sadiki et surtout en lisant les revues arabes d'Egypte, de Syrie et du Liban dont ils sont très friands.

A l'heure actuelle, c'est plutôt vers l'Ecole Supérieure de langue Arabe, devenue depuis cette année Institut des Hautes Etudes Tunisiennes, que se tournent les étudiants de la Grande Mosquée. Cette école fut fondée par M. William Marçais, pour permettre aux Français de Tunisie de s'initier à l'étude de la langue Arabe, mais comme l'enseignement était sanctionné par des diplômes, les Tunisiens virent là une occasion d'acquérir des titres à bon marché et d'apprendre un peu de Français. Ils y vinrent donc en foule et présentement forment la quasi-totalité des auditeurs, si bien que ces cours destinés à apprendre l'Arabe aux Français, servent maintenant en pratique à apprendre le Français aux Tunisiens. Si les élèves de la Zitouna cherchent à s'initier à notre langue, ce n'est pas, semble-t-il, par amour pour elle ou pour nous, mais pour acquérir un bagage qui leur permet de lutter à armes moins inégales contre les terribles concurrents que sont pour eux les élèves du collège Sadiki et des lycées français. Pendant longtemps en effet, ces jeunes gens évolués ont conquis tous les postes d'Etat qui supposaient une culture mixte, si bien que les Zitouniens se voyaient confinés dans les emplois de judicature et d'enseignement de l'Arabe. Voyant le danger, les Zitouniens ont réagi par le biais de l'Ecole Supérieure de langue Arabe.

Il faut bien se rendre compte, en résumé, qu'à côté d'un enseignement moderne très vivant, l'enseignement proprement islamique est fort vigoureux en Tunisie; il l'était déjà au moment où a été institué le Protectorat, il l'est devenu bien davantage encore, grâce à la sécurité du pays et à l'impulsion qui a été donnée dans tous les domaines par notre présence. L'Université de l'Olivier n'est pas seulement un centre intellectuel plus ou moins brillant où se conserve l'essentiel

de la culture islamique, c'est véritablement une pépinière où se forment en grande partie les cadres dirigeants du pays. On peut même dire que la Zitouna a un rendement trop fort dans ce petit pays aux ressources limitées. Elle jette chaque année sur le marché une quantité importante de diplômés qui ont bien des difficultés à trouver un emploi, même peu rémunérateur; d'où les revendications de ce prolétariat intellectuel qui grandit chaque jour, d'où son action dans les partis d'opposition.

Il faut reconnaître que la communauté tunisienne ne se désintéresse pas de cette élite en formation; non seulement elle a obtenu que le concours de l'Etat lui soit assuré dans une importante proportion, mais les Tunisiens eux-mêmes en tant que particuliers, concourent assez largement à l'entretien des étudiants et au succès de leurs études. Elle lui fournit même, comme nous l'avons vu, les moyens d'acquérir une culture plus générale encore que celle qui est dispensée par l'Université elle-même.

Il ne semble pas cependant que les fenêtres ouvertes sur l'extérieur que sont la Khaldouniya, l'Ecole Supérieure de Langue Arabe et les cours de sciences profanes organisés dans la Mosquée, aient réussi à aérer suffisamment l'atmosphère de la Grande Mosquée. Elle garde un caractère parfaitement islamique et arabe, et si, dans son organisation extérieure, elle semble imiter les universités d'Occident, dans son enseignement et dans son esprit, elle reste tournée vers l'Université musulmane d'el Azhar. Elle fournit donc à la nation tunisienne des cadres nombreux, solides, mais parfaitement pénétrés d'Islam, d'un Islam conservateur et je le crains, xénophobe.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que la Zitouna fournisse aux partis politiques d'opposition, une très grande partie de leur personnel dirigeant et leur donne cette couleur islamique et rigide qui nous surprend parfois. Jusqu'ici, elle s'est bornée à fournir des militants et des cadres aux partis existants, mais les événements récents laissent supposer que certains dirigeants de la Zitouna vont à jouer un rôle en tant que tels; il n'est pas impossible que l'Université de Tunis soit un jour à la tête du mouvement politique de la Régence. La Zitouna n'a pas seulement une influence politique, elle joue aussi un rôle social, en permettant à des couches moyennes ou inférieures de la population de s'élever dans la hiérarchie sociale, grâce au savoir. A ce point de vue, son rôle est certainement aussi important, peut-être plus, que celui du collège Sadiki; plus encore que celui-ci, elle favorise la promotion de la population semi-rurale du Sahel. Il serait donc vain de considérer les professeurs de la Grande Mosquée comme des hommes d'un autre âge, semblables à des figures de musée, ce sont bien les maîtres d'une jeunesse nombreuse, ardente à sa manière, ombrageuse et imbue de sa supériorité, avec laquelle il nous faut compter et avec laquelle il nous faudra compter davantage encore dans l'avenir.